

**Séance du lundi 05 octobre 2020**

Date de la convocation: 30/09/2020

**Membres en exercice :** 12  
*L'an deux mille vingt et le cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,*

**Présents :** 7  
**Présents :** Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Noël PEREIRA DA CUNHA, Benoît TOULOUZET

**Votants :** 7

**Représentés :**

**Excusés :** Manuel GUARNE, Xavier MACIAS, Serge LAGUIBEAU, Sadek BOUBEKEUR

**Absents :** Alexandra FRONTY

**Secrétaire de séance :** Didier LARDAT

**2020\_048 - Objet : Réhabilitation-restructuration du refuge Wallon-Marcadau : marché d'alimentation en eau du refuge**

Le président rappelle que par délibération du 19 novembre 2019, le Conseil Syndical a décidé de retenir pour les travaux d'alimentation en eau du Refuge Wallon Marcadau à Cauterets l'offre de la société :

Arhex Emanez Lot 1 pour un montant de 272 538.00 HT pour effectuer les travaux

Le marché a été notifié le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et les travaux sont actuellement en cours

Trois prestations sont à ajouter au marché N°1, entreprise Arhex Emanes, en cours d'exécution pour un total de 40 095.00 € H.T ( + 14.71 %)

- Modification du revêtement intérieur de la canalisation en fonte pour pallier aux caractéristiques physicochimiques de l'eau de la source (36 920 € HT)
- Remplacement de section d'une partie de la canalisation afin de palier à la faible capacité du réservoir de captage et éviter une reconstruction complète du réservoir (2 275.00 € HT)
- Pose d'un regard en point haut après modification de la pénétration de l'amenée d'eau dans le local technique (900 € HT)

Une prestation est à enlever au marché N°1 pour l'entreprise Arhex Emanez en cours d'exécution pour un total de 255.00 € HT ( - 0.09 % ) à savoir le remplacement d'une ventouse ~~par un évent au niveau du captage.~~

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/10/2020 065-256501321-20201005-2020_048-DE

Le montant du marché correspondant après modifications est ainsi ramené de 272 538.00 € HT à 312 378.00 € HT. Pour un montant total de 372 853.60 € TTC ( TVA : 20 % 60 475.60 )

Le conseil syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

### DECIDE

- **DE VALIDER** l'avenant pour les travaux supplémentaires au marché conclu avec l'entreprise :Arhex Emanez

Avenant N°1 pour les travaux d'alimentation en eau ramenant le marché de 272 538 € HT à 312 378 € HT

- **D'AUTORISER** le président à signer l'avenant correspondant et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.*

Le Président  
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/10/2020 065-256501321-20201005-2020_048-DE